



Conseil économique et social

Distr.: générale
30 septembre 2013

Original: anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante et onzième session

Rovaniemi, 9-13 décembre 2013

Trente-septième session

Rovaniemi, 9-13 décembre 2013

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire

Questions intéressant le Comité/la Commission

Projet de programme de travail intégré du Comité des forêts et de l'industrie forestière et de la Commission européenne des forêts pour 2014-2017

Note du Secrétariat

Résumé

Le présent document contient le projet de programme de travail intégré du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO pour 2014-2017, tel qu'il a été examiné à la session extraordinaire du Comité et de la Commission qui s'est tenue en juin 2013 à Genève. Il est transmis au Comité et à la Commission qui l'examineront, pour adoption, à leur prochaine réunion conjointe, «Metsä2013».

I. **Projet de programme de travail intégré**

A. **Champ d'application**

1. Le programme de travail intégré concerne les 56 États membres de la région de la CEE, eu égard à la composition du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE. La Commission européenne des forêts de la FAO compte 40 États membres qui sont tous membres de la CEE¹. Le programme porte sur la gestion durable des forêts ainsi que l'utilisation rationnelle et légale des produits de la forêt, comme matière première et comme source d'énergie, et des services forestiers, sur la base des politiques et des institutions appropriées².

2. Le programme continuera d'englober bon nombre de questions traditionnellement liées au secteur des produits et services forestiers (qui faisaient déjà l'objet du programme de travail précédent ECE/TIM/2008/7-FO:EFC/08/7). Il introduit aussi de nouveaux éléments pour tenir compte des questions apparues récemment concernant la gestion durable des forêts. Ces nouveaux éléments sont les suivants:

- Liens entre la gestion durable des forêts et l'économie verte, y compris la contribution des produits et services forestiers à celle-ci; et emplois verts décents dans le secteur forestier;
- Innovation dans le secteur forestier, notamment les nouveaux produits forestiers et l'utilisation du bois dans la construction;
- Importance accrue accordée au bois-énergie et au paiement des services liés aux écosystèmes;
- Rapports entre les politiques forestières et d'autres secteurs (effet des politiques relatives au bois-énergie sur l'utilisation des terres, et effet de l'urbanisation sur l'étendue et la nature des forêts);
- Adaptation au changement climatique;
- Santé des forêts et problèmes liés aux perturbations;
- Prise en compte de la diversité biologique et des questions écologiques dans les différents domaines d'activité.

3. Le programme se réfère au Plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte (ECE/TIM/2013/9-FO:EFC/2013/9), document en cours d'élaboration qui sera présenté lors de la réunion Metsä2013. Les mesures prévues dans ce plan et confiées à la CEE/FAO figureront dans la liste annuelle des activités menées au titre du programme de travail intégré et seront indiqués par un astérisque. La liste annuelle des activités prévues en 2014 figure dans le document ECE/TIM/2013/15-FO:EFC/2013/15.

¹ Albanie, Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Union européenne.

² Le champ d'application du programme reste inchangé par rapport à la période 2008-2013. Pour référence voir l'annexe au document ECE/TIM/2013/11-FO:EFC/2013/11.

B. Objectif global

4. L'objectif global du programme de travail intégré pour 2014-2017 du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO, des organes apparentés et des équipes de spécialistes est d'aider les pays membres et d'autres parties prenantes à contribuer à une gestion durable des forêts dans la région de la CEE pour qu'elles fournissent des produits et des services liés aux écosystèmes dans l'intérêt de la société.

C. Objectif du Programme de travail intégré

5. Le programme de travail intégré a pour objet d'aider des pays membres à atteindre les buts définis ci-dessus, en diffusant les meilleures informations disponibles, en facilitant la communication et la concertation et en renforçant les capacités.

D. Structure des domaines d'activité

6. Le programme de travail intégré s'articule autour de quatre fonctions principales ou domaines d'activité, comme suit:

Domaine d'activité 1: Données, suivi et évaluation;

Domaine d'activité 2: Concertation et conseils sur les politiques à suivre;

Domaine d'activité 3: Communication et information;

Domaine d'activité 4: Renforcement des capacités.

7. Les activités et réalisations concrètes proposées pour ces quatre domaines d'activité sont décrites ci-dessous.

Domaine d'activité 1: Données, suivi et évaluation

8. Le mécanisme de la CEE/FAO de collecte de données et de diffusion d'informations englobe ce qui suit:

- Collecte, validation et diffusion de statistiques sur les ressources et produits forestiers, les fonctions et services liés aux forêts, la gestion durable des forêts, les politiques et les institutions forestières, et les instruments connexes, et la contribution du secteur forestier dans le contexte d'une économie verte.
- Analyse et évaluation de l'état des forêts, viabilité de la gestion des forêts et des marchés des produits forestiers; et suivi du rôle du secteur forestier dans le contexte d'une économie verte.
- Coopération avec les mécanismes internationaux et appui à ces mécanismes pour la gestion durable des forêts, y compris les mécanismes régionaux chargés d'établir des critères et indicateurs et de préparer le rapport sur l'état des forêts d'Europe.

9. La CEE/FAO suit et analyse l'évolution constatée dans les différents domaines liés aux forêts, et entretient une coopération très large avec d'autres organisations dans ce domaine. Il s'agit notamment de rassembler des statistiques et des données détaillées (quantitatives et qualitatives), ainsi que d'élaborer des méthodes de collecte, d'analyse et d'évaluation sur les éléments suivants:

- Marchés des produits forestiers et services liés aux forêts dans la région;

- Tous les aspects des forêts et des ressources forestières, de leurs fonctions et services, et de la gestion durable des forêts;
- Offre et demande à long terme de bois et d'autres biens et services liés aux forêts;
- Utilisation du bois-énergie et incidences sur la gestion durable des forêts.

10. Ce domaine d'activité permettra notamment d'obtenir les résultats suivants: revues annuelles du marché des produits forestiers; *L'État des forêts en Europe* en coopération avec Forest Europe; contribution régionale à l'évaluation des ressources forestières mondiales; enquêtes communes sur l'énergie provenant du bois; bases de données connexes; études sur la propriété forestière, le travail et les emplois forestiers, la contribution du secteur forestier dans le contexte d'une économie verte; et études sectorielles ponctuelles sur la rentabilité et la compétitivité du secteur forestier et d'autres problèmes nouveaux.

11. Des données seront recueillies en partenariat avec les pays, les organisations internationales et les milieux scientifiques suivant des normes et des règles convenues. Les activités dans le domaine d'activité 1 devraient également améliorer la qualité des informations, assurer leur comparabilité au niveau international et leur stockage, leur diffusion et leur analyse, et aider les pays à étoffer leurs capacités dans ce domaine (voir le domaine d'activité 4 relatif au renforcement des capacités).

12. Ce domaine d'activité tiendra compte également du suivi et de l'évaluation des activités prévues dans le plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte et confiées à la CEE/FAO pour la période 2014-2017. Pour les activités prévues en 2014, voir le document ECE/TIM/2013/15-FO:EFC/2013/15.

Domaine d'activité 2: Dialogue et avis sur les politiques.

13. Ce domaine d'activité recouvre la contribution de la CEE/FAO aux dialogues sur les forêts aux niveaux mondial (principalement le Forum des Nations Unies sur les forêts et le Comité des forêts de la FAO), régional (CEE/FAO, Forest Europe, Institut forestier européen, Commission européenne) et national, ainsi que la coopération intersectorielle.

14. Ce volet du programme comprendra aussi l'organisation de dialogues sur les politiques et la réalisation d'études spécifiques au niveau de la région de la CEE et à l'échelle nationale, à la demande des pays membres. Selon les ressources qui seront disponibles, différents sujets pourront être abordés, notamment les suivants:

- Politiques et institutions forestières et instruments connexes;
- Coordination régionale et nationale des politiques forestières et politiques connexes;
- Gouvernance et élaboration des politiques;
- Économie verte et emplois verts;
- Interaction avec les parties concernées et le secteur privé;
- Financement et investissement en faveur de la rentabilité et de la compétitivité du secteur forestier;
- Évolutions structurelles dans le secteur forestier et leur impact et leurs incidences sur les politiques;
- Énergie provenant du bois et incidences sur les politiques relatives aux énergies renouvelables et l'utilisation des terres;
- Rôle de la diversité biologique et de la vie sauvage dans la gestion des forêts;
- Adaptation des forêts et du secteur forestier aux changements climatiques.

15. Ce domaine d'activité tiendra compte également des aspects liés aux politiques dans les activités prioritaires prévues dans le plan d'action pour le secteur forestier dans le contexte d'une économie verte et attribuées à la CEE/FAO pour la période 2014-2017. Pour les activités précises prévues en 2014, voir le document ECE/TIM/2013/15-FO:EFC/2013/15.

16. Parmi les résultats attendus, il convient de mentionner les lignes directrices et recommandations à élaborer conformément au plan d'action relatif à l'économie verte, les dialogues sur la politique forestière nationale et d'autres formes de concertation, ainsi que des ateliers pour la région de la CEE. Un des autres éléments importants sera le prochain cycle des études sur les perspectives du secteur forestier et la partie «politique» des études pertinentes de la CEE/FAO, telles que les rapports sur l'état et l'évolution des forêts et la gestion durable des forêts, ainsi que d'autres examens pertinents

Domaine d'activité 3: Communication et information

17. Ce domaine d'activité est considéré comme un élément capital du programme de travail intégré. Il est essentiel que les acteurs du secteur forestier et des produits forestiers puissent communiquer efficacement tant dans le secteur qu'en dehors, afin de promouvoir la gestion durable des forêts. Pour y parvenir, il conviendra d'appuyer les efforts déployés par le Comité et la Commission pour atteindre les milieux concernés, et améliorer, aux niveaux national, régional et mondial, la diffusion des informations et des outils produits. Différents moyens seront employés à cet effet:

- Plateforme d'échanges au niveau international et coopération dans le domaine de la communication liée aux forêts;
- Manifestations et campagnes en faveur de la gestion durable des forêts et des produits et services forestiers (Journée internationale des forêts, Semaine européenne des forêts, Semaine d'information sur les forêts, etc.);
- Diffusion d'informations produites au titre du programme de travail intégré par des notes d'orientation, des communiqués de presse et des études ponctuelles, dans tous les cas où des résultats ont été obtenus et de nouvelles informations sont disponibles;
- Amélioration de la conception et de la maintenance de sites Web, notamment meilleure utilisation des médias/réseaux sociaux et des vidéos;
- Contribution à l'organisation de manifestations pertinentes dans les pays membres et diffusion d'annonces à ce sujet (dialogues sur la politique forestière nationale, ateliers de renforcement des capacités, initiatives spéciales de relations publiques, etc.) en coopération avec toutes les parties concernées;
- Activités de communication, au-delà du secteur forestier, afin de diffuser des informations mettant en évidence l'importance des forêts et des produits et services forestiers pour d'autres secteurs (par exemple, rencontres consacrées à l'énergie, réunions sur la diversité biologique et l'environnement, construction et bâtiment écologiquement viable).

18. Ce domaine d'activité englobera aussi l'aspect «communication et information» des activités prioritaires prévues dans le plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte et confiées à la CEE/FAO pour la période 2014-2017. En ce qui concerne les activités spécifiques prévues en 2014, voir le document ECE/TIM/2013/15-FO:EFC/2013/15.

Domaine d'activité 4: Renforcement des capacités

19. Même si tous les pays peuvent tirer parti de la coopération internationale dans le cadre du programme de travail intégré, une attention particulière sera accordée aux pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale. Les travaux prévus dans ce domaine d'activité seront centrés sur le renforcement des capacités en vue de promouvoir la gestion durable des forêts, la collecte, le suivi et l'analyse des données et la participation des experts nationaux de la région à des activités internationales, telles que:

- Élaboration de politiques, gouvernance et institutions dans le secteur forestier;
- Mise en place de systèmes nationaux de surveillance des forêts et production de statistiques;
- Marchés des produits forestiers et ressources forestières;
- Communication liée aux forêts;
- Énergie tirée du bois, y compris la collecte de données sur le bois-énergie;
- La contribution du secteur des forêts à une économie verte.

20. Ce domaine d'activité sera largement fonction de l'appui extrabudgétaire. Il tiendra compte également de l'élément «renforcement des capacités» des activités prévues dans le plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte et confiées à la CEE/FAO pour la période 2014-2017. En ce qui concerne les activités spécifiques prévues en 2014, voir le document ECE/TIM/2013/15-FO:EFC/2013/15.

21. Ce domaine d'activité bénéficiera également de l'exécution du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement, concernant la gestion durable des forêts dans l'optique d'une économie plus respectueuse de l'environnement, dans le Caucase et en Asie centrale (2013-2015). L'Union européenne, les banques de développement et les organismes nationaux de développement s'efforceront de trouver d'autres sources de financement pour le renforcement des capacités.

E. Principes qui orientent l'exécution

22. L'exécution devrait être fondée sur les principes suivants:

- **Partenariat:** Une large place sera faite aux partenariats avec des acteurs internationaux et régionaux, considérés comme le moyen le plus efficace d'éviter les chevauchements dans toute la mesure possible et d'optimiser les effets bénéfiques. Le Comité et la Commission s'efforceront de mettre en place et encourageront des liens de coopération pour parvenir à l'un quelconque des résultats prévus dans les quatre domaines d'activité;
- **Communication à l'adresse d'autres secteurs:** Le Comité et la Commission élargiront leur audience au-delà des milieux forestiers traditionnels afin que leur utilité et leur contribution à d'autres secteurs soient bien connues et comprises et que les actions à mener soient coordonnées avec, par exemple, les secteurs de la diversité biologique, de l'énergie, de la construction et du bâtiment;
- **Avis d'experts:** Les équipes de spécialistes devront se conformer totalement au programme de travail intégré et à ses objectifs, et plus précisément apporter leur appui à l'un des domaines d'activité;
- **Participation du secteur privé:** Dans le programme de travail intégré, le secteur privé est un acteur clef pour faire progresser la gestion durable des forêts, les produits et services forestiers durables et la transition vers une économie verte. Le

Comité et la Commission s'efforceront activement de mobiliser la participation du secteur privé.

F. Activités à l'appui du programme de travail intégré et ressources correspondantes

23. Selon la pratique en vigueur, des activités spécifiques à l'appui de l'exécution du programme de travail intégré seront décidées d'un commun accord chaque année. La liste de ces activités sera fondée sur les propositions des États membres, des bureaux et du secrétariat et tiendra compte des activités énoncées dans le programme de travail pluriannuel actuel. On trouvera les activités prévues en 2014 dans le document ECE/TIM/2013/15-FO:EFC/2013/15. Leur exécution dépendra des fonds disponibles. Des fonds extrabudgétaires seront nécessaires pour certaines activités (par exemple, le renforcement des capacités) et la liste des activités indiquera clairement les domaines d'activité ou activités concernés.

24. Il conviendrait de mobiliser plus largement et dans une optique plus stratégique les États membres et les parties prenantes. Il faudrait en particulier trouver des ressources afin de financer la participation de délégations de pays en transition.

G. Gouvernance

25. La gouvernance formelle est assurée par les deux organes dont relève le programme de travail intégré, à savoir le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO, qui sont responsables en dernier ressort de l'exécution du programme de travail intégré. Le Comité des forêts et de l'industrie forestière se réunit une fois par an alors que la Commission européenne des forêts de la FAO se réunit tous les deux ans. Les deux organes tiennent une réunion conjointe tous les deux ans. Durant les réunions conjointes, les questions intéressant le Comité ou la Commission sont examinées séparément dans le cadre de points spécifiques de l'ordre du jour. Le Groupe de travail mixte CEE/FAO des statistiques forestières, de l'économie et de la gestion des forêts se réunit tous les ans.

26. Le Groupe de travail de la Commission européenne des forêts sur l'aménagement des bassins versants de montagnes et le Comité *Silva Mediterranea*, organe statutaire technique de la FAO, coordonnent leurs activités avec celles du présent programme de travail. Les deux organes rendent compte de leurs travaux aux réunions conjointes du Comité et de la Commission, auxquels ils demandent des avis.

27. Les bureaux communs du Comité des forêts et de l'industrie forestière et de la Commission européenne des forêts³ sont chargés de contrôler l'exécution du programme de travail intégré et de donner des directives si la situation l'exige. Ils sont habilités à prendre des décisions sur des questions opérationnelles entre les sessions des organes dont ils relèvent. Les bureaux communs se réunissent au moins deux fois par an.

H. Services d'experts

28. Les équipes de spécialistes, composées d'experts de disciplines particulières, apportent une contribution sous forme de conseils ou entreprennent des activités à l'appui

³ Voir le document ECE/TIM/2008/7-FO:EFC/08/7.

de l'exécution du programme de travail intégré. Les équipes peuvent également guider les travaux du secrétariat dans leurs domaines d'activité et apportent leur concours pour cultiver les relations avec les experts au niveau national, et chacune fournit également des résultats qui lui sont propres à l'appui du programme de travail intégré. Les équipes de spécialistes reçoivent leurs instructions du Comité et de la Commission, qui approuvent leur mandat. Elles font rapport chaque année au Groupe de travail des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts.

29. Pendant le processus d'examen, les bureaux communs ont proposé ce qui suit:

- Dissoudre l'équipe de spécialistes des incendies de forêt, étant donné que la question de ces incendies n'est plus inscrite au programme de travail intégré de la CEE/FAO et qu'elle est mieux traitée au niveau mondial et par d'autres voies;
- Étendre la zone géographique de l'équipe de spécialistes de la politique forestière en Europe de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale afin qu'elle englobe l'ensemble de la région de la CEE;
- Créer une équipe de spécialistes de l'énergie tirée du bois afin d'appuyer l'élaboration de données et de conseils politiques pertinents sur le bois-énergie dans la région;
- Créer une équipe de spécialistes des statistiques relatives aux produits forestiers qui serait chargée des travaux statistiques qu'entreprend actuellement le Groupe de travail mixte, afin que celui-ci puisse se concentrer sur sa fonction de coordination des travaux statistiques, et que les travaux statistiques plus poussés soient confiés à des experts d'une équipe de spécialistes;

30. Les bureaux communs ont également recommandé l'élaboration de directives à l'intention des équipes de spécialistes afin de préciser les mandats et procédures de ces équipes, ainsi que le rôle et les responsabilités des chefs d'équipe et de leurs adjoints, des membres des équipes et du secrétariat. Ces directives figurent dans le document ECE/TIM/2013/14-FO:EFC/2013/14.

II. Recommandations à l'appui de l'exécution du programme de travail intégré

31. Les recommandations ci-après sont soumises au Comité et à la Commission, qui les examineront, pour adoption, à leur prochaine session extraordinaire, Metsä2013.

Structure institutionnelle

32. Favoriser une coopération plus étroite entre la Commission européenne des forêts et la Commission des forêts de l'Amérique du Nord (CFAN).

33. Rapprocher autant que possible le Comité des forêts et de l'industrie forestière et la Commission européenne des forêts et organiser des réunions conjointes tous les deux ans (cette réunion devrait avoir le même nom pour chaque session – «forêt» dans la langue du pays hôte –, suivi de l'année de la session).

34. Poursuivre et maintenir la tradition, c'est-à-dire des réunions conjointes, le programme de travail intégré, le secrétariat commun, les bureaux communs, les publications communes et une image commune.

35. Encourager les pays à renforcer la coordination entre les représentants du Comité et de la Commission au niveau national, par exemple en désignant le même chef de la délégation pour l'un et l'autre.

36. Exhorter les membres du Comité et de la Commission à faire connaître les travaux du Comité et de la Commission au niveau national, afin d'obtenir des retours d'information concernant le programme de travail intégré.

37. Renforcer la collaboration et les accords communs avec le Groupe de travail pour l'aménagement des bassins versants de montagne et *Silva Mediterranea*.

38. Créer les équipes de spécialistes suivantes pour la période 2014-2017:

Nom de l'équipe	Contribution au programme de travail
Équipe de spécialistes des produits forestiers durables	Domaine d'activité 1: axer son action sur les produits et les marchés forestiers, les déclarations sur les marchés et l'appui au Comité
Équipe de spécialistes de la surveillance de la gestion durable des forêts	Domaine d'activité 1: axer son action sur la surveillance de la gestion durable des forêts pour différentes études et analyses de la CEE/FAO, l'évaluation de la gestion durable des forêts et les travaux sur les critères et indicateurs
Équipe de spécialistes de la politique forestière	Domaines d'activité 2 et 4: axer son action sur l'élaboration des politiques forestières dans la région et renforcer les capacités
Équipe de spécialistes des perspectives du secteur forestier	Domaines d'activité 1 et 2: apporter son appui pour l'élaboration des études sur les perspectives
Équipe de spécialistes de la communication dans le secteur forestier – Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier	Domaine d'activité 3: apporter son appui pour l'organisation de manifestations, de campagnes et d'actions de relations publiques de la CEE/FAO, favoriser la diffusion des résultats d'autres équipes de spécialistes
Équipe de spécialistes des emplois verts – Réseau commun d'experts OIT/CEE/FAO	Domaine d'activité 4: l'ancienne équipe de spécialistes conjointe doit recentrer son action sur les emplois verts et sur le renforcement des capacités à l'appui de la gestion durable des forêts
Équipe de spécialistes du bois-énergie	Domaines d'activité 1 et 2: favoriser la mise au point de données et de conseils sur les politiques à appliquer concernant le bois-énergie dans la région
Équipe de spécialistes des statistiques des produits forestiers	Domaines d'activité 1 et 4: appuyer les travaux relatifs aux statistiques au sein du Groupe de travail, afin qu'il puisse centrer son action sur sa fonction de coordination des équipes de spécialistes et d'examen des domaines d'activité.
Équipe de spécialistes des incendies de forêt	Domaine d'activité 2: appuyer la coopération internationale en matière de gestion des incendies. L'équipe achèvera son mandat en juillet 2014

39. Adopter le mandat des équipes de spécialistes et les directives à leur intention qui sont proposées par le Groupe de travail des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts, et qui ont été examinées et approuvées par le Comité et la Commission à leur session extraordinaire en juin 2013. Ce mandat figure dans le document ECE/TIM/2013/11-FO:EFC/2013/11. Les directives sont conformes à celles prévues pour l'établissement et le fonctionnement des équipes de spécialistes relevant de la CEE et viennent les compléter (ECE/EX/2/Rev.1).

Gestion des données

40. Les données relatives aux forêts et à la gestion des forêts sont recueillies dans le cadre de processus réguliers ou ponctuels. Elles sont souvent recueillies, stockées et diffusées séparément, par différents moyens et sous différentes formes. Étant donné que les cycles de collecte de données sont relativement longs, la continuité, l'interconnectivité, la planification de la collecte et sa gestion sont sérieusement entravées. Cela limite également la disponibilité et l'intérêt pratique des informations recueillies.

41. Il est recommandé d'analyser l'organisation et la structure des données relatives aux forêts, à leur gestion, à leurs fonctions et aux services qu'elles rendent. Si l'on évite les chevauchements avec d'autres référentiels analogues, les résultats de cette analyse constitueraient une base pour l'établissement d'un répertoire électronique, ce qui renforcerait l'efficacité de la collecte, de la gestion et de la diffusion des données.

Secteur privé

42. Étant donné l'importance du secteur privé pour les travaux entrepris par le Comité et la Commission, sa participation devrait être renforcée, notamment par l'établissement d'un groupe consultatif régional (qui pourrait être un sous-groupe du Comité consultatif de la filière bois durable de la FAO), qui serait à même de conseiller les bureaux et autres réunions.

Financement

43. La liste finale des activités établie chaque année devrait s'accompagner d'un budget correspondant (fixation des prix des activités) afin d'aider les États membres à prendre conscience des fonds nécessaires et à comprendre la possibilité matérielle de mener à bien les activités. La première de ces listes devrait être établie pour 2014 et soumise à Metsä2013 pour examen (et elle devrait indiquer à la fois les besoins en ressources humaines et les impératifs financiers).

Communication

44. Il faudrait prêter davantage attention aux activités de communication afin d'augmenter l'impact et la visibilité des travaux. Ces activités pourraient comprendre un débat de haut niveau lors de réunions importantes (telles que Metsä2013), qui rassembleraient des ministres, des dirigeants d'entreprises privées et des chefs d'autres organisations.

45. Le programme de travail intégré devrait également permettre d'aborder des questions nouvelles et émergentes d'une grande portée et d'un grand intérêt politiques.

Partenariats

46. Il faudrait créer des partenariats avec d'autres secteurs, en particulier par le biais d'une coopération avec d'autres comités de la CEE. Cela devrait avoir pour effet de

démontrer l'intérêt des forêts et des produits forestiers pour d'autres secteurs (énergie, environnement, logement, emploi, changements climatiques, etc.).

47. Il faudrait dégager de bons exemples de coopération intersectorielle et les mettre en vedette chaque fois que possible.

Nom de la section

48. À la suite du changement de nom du Comité du bois, qui s'appelle désormais le Comité des forêts et de l'industrie forestière, le Secrétaire exécutif de la CEE et le Sous-Directeur général chargé du Département des forêts de la FAO pourraient envisager de modifier le nom du secrétariat commun en conséquence.

Perspectives

49. Le prochain cycle d'études sur les perspectives en Amérique du Nord, en Europe et dans la Fédération de Russie devrait reposer sur des méthodes et stratégies communes et être réalisé en coopération avec des partenaires compétents.

III. Adoption du programme de travail intégré

50. Le Comité et la Commission devraient examiner le programme de travail intégré de la CEE/FAO et ses recommandations pour la période 2014-2017 et l'adopter.
